

L'eau potable

Une crise mondiale, l'urgence d'un droit humain fondamental

Publiée à l'occasion de la manifestation "Canicules – Inondations : stop au déni et à l'inaction climatique)

15 juillet 2026

2,1 milliards

D'ÊTRES HUMAINS N'ONT TOUJOURS PAS ACCÈS À UNE EAU POTABLE SÛRE — UN QUART DE L'HUMANITÉ



Une faillite hydrique mondiale

La crise de l'eau potable atteint aujourd'hui une ampleur sans précédent. Selon les derniers rapports de l'ONU-Eau et de l'UNICEF (GLAAS 2025, publiés janvier 2026), **2,1 milliards de personnes** — soit **26 % de la population mondiale, une personne sur quatre** — n'ont toujours pas accès à une eau potable sûre. Parmi elles, **106 millions de personnes** dépendent directement d'eaux de surface non traitées. Cette proportion représente un quart de l'humanité privée de ce besoin vital élémentaire.

Les données du rapport GLAAS 2025 (OMS/ONU-Eau, basé sur 105 pays) révèlent une situation financière critique : moins de 20 % des pays déclarent disposer de financements suffisants pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), et moins de 25 % peuvent financer la mise en œuvre de leurs plans WASH.

“La Terre est entrée dans une ère de faillite hydrique mondiale, où la consommation d'eau douce dépasse largement le renouvellement naturel.”

RAPPORT MONDIAL DE L'ONU SUR LES RESSOURCES EN EAU, UNU-INWEH, JANVIER 2026

Ce statut de « faillite hydrique » désigne un état post-crise durable où l'usage et la pollution de l'eau ont dépassé les apports renouvelables, et où le capital naturel — nappes phréatiques, zones humides, sols, rivières, glaciers — est altéré de façon irréversible ou à un coût prohibitif.



Plus de la moitié de la production alimentaire mondiale se situe désormais dans des zones où les réserves d'eau sont en baisse ou très instables. Les principaux bassins hydrographiques — du Colorado au Gange, en passant par le Moyen-Orient — affichent un stress hydrique chronique, avec des prélèvements supérieurs à 100 % de leur recharge annuelle.

La parole d'un fondateur

Riccardo Petrella, fondateur de l'Agora des Habitants de la Terre, rappelle depuis des décennies que personne ne peut être interdit d'accès aux biens communs, et que l'eau constitue un droit fondamental, inaliénable, humain et social, individuel et collectif. Il exige :

“Une nouvelle résolution de l'ONU afin d'ajouter au droit universel à l'eau potable et à l'assainissement la reconnaissance des droits des communautés et un cadre international contraignant qui garantit un accès équitable pour chaque individu.”

RICCARDO PETRELLA

Dans son ouvrage récent « Une politique planétaire de l'eau — Repenser la vie de la Terre pour un futur en commun » (décembre 2025), il renouvelle l'appel à un Contrat Mondial de l'Eau.

Un Contrat Mondial de l'Eau

Nous déclarons que ce contrat :

ARTICLE I L'eau, bien commun public

Reconnaîtrait légalement l'eau comme bien commun public, hors de toute logique de marchandisation.

ARTICLE II Un accès universel garanti

Garantirait l'accès universel, individuel et collectif, à une quantité minimum vitale.

ARTICLE III Une gestion démocratique

Placerait la gestion démocratique de l'eau sous contrôle citoyen aux niveaux local, national et international.

ARTICLE IV L'interdiction de la privatisation

Interdirait la privatisation des systèmes d'approvisionnement essentiels.



Ce que défend l'Agora des Habitants de la Terre

Face à cette urgence, nous déclarons :

PRINCIPE I

Le droit à l'eau potable est un droit fondamental pour tous, sans condition — et non un accès à un prix « abordable/équitable » promu par l'Union Européenne, forcément discriminant et clivant.

PRINCIPE II

La gestion de l'eau potable doit être publique, démocratique et transparente, basée sur le principe de la responsabilité financière collective via la fiscalité juste et redistributive et/ou le coopérativisme solidaire.

PRINCIPE III

Une Politique Mondiale de l'Eau, fondée sur la création d'un Parlement Planétaire, aura pour mission :

- ✓ de déclarer illégales et justiciables la pauvreté et l'exclusion ;
- ✓ d'inscrire le droit à l'eau potable dans la Déclaration universelle des droits humains ;
- ✓ de reconnaître la personnalité juridique aux fleuves, aux lacs, aux zones humides, aux sources, aux nappes phréatiques, aux rivières et à tous les corps hydriques ;
- ✓ d'arrêter leur étouffement par les grands barrages ;
- ✓ de stopper la marchandisation et la privatisation de l'eau minérale naturelle ;
- ✓ et de combattre tout égoïsme étatique et souverainisme.



Vers un nouveau pacte mondial

La Conférence Mondiale de l'Eau de l'ONU (décembre 2026) constitue une opportunité historique.

“Les gouvernements manquent d’ambition pour créer une politique mondiale de l’eau. La souveraineté des États se limite souvent à privilégier son État sans penser aux autres.”

L'Agora des Habitants de la Terre appelle à :

- ✓ l'inscription du droit à l'eau dans la Déclaration universelle des droits humains ;
- ✓ la création d'un fonds mondial pour l'accès universel, financé par la solidarité internationale ;
- ✓ l'arrêt immédiat des projets de privatisation des infrastructures hydrauliques essentielles ;
- ✓ la mobilisation des citoyens pour transformer le droit reconnu en garanties concrètes.



Faillite hydrique ou pacte mondial : le choix nous appartient encore. Il ne nous appartiendra plus longtemps.

15 JUILLET 2026

Nous, habitants de la Terre, nous levons pour rappeler que l'eau n'est pas une marchandise : elle est la condition même de la vie sur Terre. Ce jour est le nôtre — celui de la dernière chance avant l'échéance.

L'Agora des Habitants de la Terre — agora-humanite.org

Références : ONU-Eau/UNICEF GLAAS 2025 ; Rapport WWDR UNESCO 2026 ; Appel du 28 juillet 2025 ; Manifeste de l'Eau (1998, renouvelé 2025) ; *Pressenza*, décembre 2025.